

Une autre chose c'est que la province de Saskatchewan a été la première province anglophone qui a adopté la résolution, et je suis fier de cela.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Mailly:** Les conservateurs.

**M. Nystrom:** Pas seulement les conservateurs. Il y avait trois partis à l'Assemblée législative en Saskatchewan, même un député libéral et l'opposition néo-démocrate et tout le monde, sauf trois députés, ont appuyé la résolution, même le député libéral, M. Ralph Goodale. Mais j'ai une question sérieuse pour le député. Si on acceptait les amendements du parti libéral qui sont au nom du chef de l'Opposition (M. Turner), j'aurais peur que ce soit la fin de l'Accord du lac Meech, parce que je pense que beaucoup d'amendements vont contre la direction de la société distincte et de la dualité, parce qu'on parle de la suprématie de la Charte des droits, et ainsi de suite.

Je voudrais savoir, si le député est pour les amendements de son parti; est-ce qu'il pense que le *package* d'amendements de son parti sera en réalité la fin de l'Accord du lac Meech, si les amendements étaient acceptés ici à la Chambre?

**M. Malépart:** Non, monsieur le Président. Si les amendements proposés sont acceptés par M. Robert Bourassa, je suis convaincu qu'il n'y a pas de changement parce que je sais que M. Robert Bourassa, à la table des négociations, protégera très bien les Québécois. Est-ce que les députés... Si on rajoute, comme cela a été fait en 1982, de protéger la question des femmes, cela n'a pas nuit à l'Accord, est-ce que le député peut me dire que si on rajoutait, et si tous les premiers ministres provinciaux étaient d'accord de protéger les autochtones, que cela nuirait au caractère distinct? Je ne pense pas que c'est ce qu'il veut dire. Si le député me dit que si les provinces acceptaient la recommandation du chef de protéger dans la Charte, de rajouter dans la Charte la protection des communautés culturelles, cela ne nuirait pas. Et je ne pense pas que M. Robert Bourassa du Québec s'opposerait farouchement à ce que les communautés culturelles soient protégées, parce que M. Robert Bourassa est un de ceux qui protègent les communautés culturelles au Québec, ce que le premier ministre du Canada ne fait pas.

[Traduction]

**M. le vice-président:** Nous reprenons le débat. La parole est au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy).

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, cet échange s'est produit plutôt de façon abrupte, et il m'a pris momentanément par surprise.

Je crois qu'il importe que le débat sur l'Accord constitutionnel soit du plus haut niveau possible. Je tiens à dire que j'espère que ma contribution éclairera davantage la question que l'échange animé qui a eu lieu tout à l'heure.

Je ne suis ni historien ni spécialiste des questions constitutionnelles. Je sais cependant ceci: il est impossible d'obtenir une constitution parfaite. Il n'est pas plus possible d'obtenir une constitution parfaite que de vivre dans un pays qui ne subit pas une certaine évolution, sur le plan sociologique, politique et démographique. Les constitutions doivent le refléter. Elles ne peuvent être parfaites. L'Accord que nous débattons aujourd'hui et la Constitution qu'il tend à modifier comportent

des lacunes. Cependant, il faut juger ces deux documents sur les objectifs qu'ils tendent à réaliser.

On doit déterminer dans quelle mesure l'Accord permet d'atteindre les objectifs visés. Il s'agit de voir si la Constitution, sous sa nouvelle forme, reflète ou non le Canada d'aujourd'hui et si elle est en mesure de refléter l'évolution du pays.

Tout d'abord, je vais me pencher sur l'Accord, voir dans quelle mesure il permet de réaliser les objectifs établis, et je préciserai ensuite ses lacunes. Plus particulièrement, après avoir déterminé s'il joue oui ou non son rôle, je signalerai quel message il transmet aux Canadiens. Je prétends qu'il importe peu que l'Accord permette de réaliser ou non les objectifs qu'on souhaite atteindre; la Constitution qu'il tend à modifier n'en comporte pas moins des lacunes et il en va de même du message qu'il transmet à un tiers de la population.

Il convient peut-être, selon moi, que je passe en revue les expériences que j'ai vécues et qui sont à la base de ma vision du pays. Je suis né à London, en Ontario, et j'ai été au départ élevé là. Je voyais alors le Canada comme un pays entièrement anglais, faisant partie d'un empire. Je chantais «Rule Britannia» en l'honneur de l'empire qui avait assujéti mon peuple dans d'autres pays, sans être traité comme un égal dans mon propre pays.

• (1310)

Par la suite, j'ai déménagé à Amherstburg, en Ontario, près de la frontière américaine. L'image du Canada que j'avais acquise à London s'est trouvée transformée au voisinage des États-Unis. J'étais de moins en moins conscient des différences entre le Canada et notre proche voisin.

[Français]

C'est lors de ma première visite au Québec que j'ai reconnu que ce pays est différent. C'est au cours de cette première visite que je me suis senti comme un «égal» dans mon propre pays.

[Traduction]

Je répète que, même si j'ai beaucoup de respect pour les deux langues du pays, j'ai parfois tendance à estropier le français.

**M. Turner (Ottawa—Carleton):** Vous vous débrouillez bien, Howard.

**M. McCurdy:** Je veux que mes paroles soient bien claires. Au cours de ma première visite au Québec, je me suis rendu compte que notre pays avait quelque chose de différent et d'unique. Cette différence c'était le fait français. C'est au Québec que, pour la première fois, j'ai été traité en égal dans mon propre pays. A partir de ce moment-là, ma conception du Canada a commencé à évoluer. Depuis, le pays a changé; il a tellement changé que je siège ici.

Au cours du débat sur l'Accord du lac Meech il a été question de la place qui revient aux autochtones. Peut-être pourrions-nous examiner ce que c'était d'être un Canadien de race noire à l'époque, à Amherstburg. Certains députés n'ignorent pas qu'il y a eu beaucoup de mariages interraciaux entre la population noire et la population indienne. Une bonne partie de la communauté noire avait droit au statut d'indien. Aussi pénible la situation des autochtones a-t-elle pu être à l'époque, et même si leurs conditions d'existence demeurent difficiles, il